



AntemetA

Dans le cadre de notre conformité au référentiel HDS 2.0, nous vous communiquons les transferts hors de l'Espace Economique Européen et leurs spécificités.

Raison sociale de l'acteur	Rôle dans le cadre de la prestation d'hébergement	Certifié HDS	Qualifié SecNumCloud 3.2	Activités d'hébergement sur laquelle l'acteur intervient	Exigence n°29 du référentiel HDS	Exigence n°30 du référentiel HDS
AntemetA MEA (société de droit Marocain)	Hébergeur	Oui	Non	1 – La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de sites physiques permettant d'héberger l'infrastructure matérielle du système d'information utilisé pour le traitement des données de santé	Toute donnée est stockée au sein de l'Espace Economique Européen et plus précisément en France	Transfert de données hors de l'Espace Economique Européen : Accès distant maîtrisé, supervisé et contrôlé par le Maroc pour des actions relevant des activités d'hébergement de 2 à 6. Une AITD, menée avec l'appui d'un cabinet spécialisé, conclut que (i) le Maroc ne fait pas partie de l'EEE et ne bénéficie pas d'une décision d'adéquation de la Commission Européenne adaptée en vertu de l'article 45 du RGPD, (ii) AntemetA a mis en place des Clauses contractuelles types fondées sur le dernier modèle en vigueur de la Commission, (iii) les CCT sont un outil de transfert efficace et suffisant à la lumière de l'évaluation et des pratiques locales au Maroc, (iv) il est possible de procéder au transfert sans mesures supplémentaires.
				2 – La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure matérielle du système d'information utilisé pour le traitement de données de santé		
				3 – La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure virtuelle du système d'information utilisé pour le traitement des données de santé		
				4 – La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de la plateforme d'hébergement d'applications du système d'information		
				5 – L'administration et l'exploitation du système d'information contenant les données de santé		
				6 – La sauvegarde des données de santé		